



## Assemblée générale

Distr. générale  
7 août 2015  
Français  
Original : anglais

---

**Soixante-neuvième session**  
Point 138 de l'ordre du jour  
**Corps commun d'inspection**

### **Analyse de la fonction de mobilisation des ressources dans le système des Nations Unies**

#### **Note du Secrétaire général**

##### **Additif**

Le Secrétaire général a l'honneur de communiquer aux membres de l'Assemblée générale ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Analyse de la fonction de mobilisation des ressources dans le système des Nations Unies » (voir A/69/737).



## **I. Introduction**

1. Le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Analyse de la fonction de mobilisation des ressources dans le système des Nations Unies » présente un aperçu des modalités de financement volontaire utilisées par les organismes des Nations Unies et un examen des politiques, pratiques et stratégies appliquées pour gérer ces contributions. Le rapport qualifie la mobilisation des ressources d'activité revêtant de plus en plus d'importance pour tous les organismes des Nations Unies.

## **II. Observations générales**

2. Prenant note avec satisfaction du rapport, les organismes des Nations Unies en approuvent les conclusions selon lesquelles les ressources de base, ou ressources ordinaires, sont la clef de voute de leurs institutions et leur permettent de s'organiser à l'avance, d'adopter une démarche stratégique et réactive, de renforcer la responsabilisation, la transparence et le contrôle, de promouvoir la cohérence et la coordination de l'action menée par les organismes des Nations Unies et de fournir des services prévisibles et différenciés pour répondre aux besoins des populations les plus pauvres et les plus vulnérables.

3. Les organismes des Nations Unies plaident certes pour le versement des ressources ordinaires, mais encouragent par ailleurs les partenaires financiers à contribuer des fonds préaffectés qui soient pluriannuels, souples et alignés sur leurs plans stratégiques. Ainsi, la mobilisation des ressources que représentent les contributions volontaires doit constituer une fonction essentielle au sein des organismes des Nations Unies, notamment parce que les ressources de base sont de nature à limiter leur capacité d'exécution de nombreux mandats actuels et nouveaux. D'après certains organismes, une analyse approfondie visant à fournir des orientations pour optimiser les possibilités de mobilisation des ressources pourrait leur être d'une grande aide. Les organismes des Nations Unies reconnaissent également l'utilité des dialogues structurés sur le financement avec les donateurs, comme indiqué au paragraphe 56 du rapport, en prenant comme exemple de réussite le Fonds pour la consolidation de la paix au Bureau d'appui à la consolidation de la paix.

4. Les organismes insistent sur le fait que les ressources ordinaires et les fonds préaffectés assortis de conditions souples sont complémentaires et peuvent être utilisés pour appuyer le développement et l'action humanitaire, créant ainsi des liens entre ces deux domaines.

5. Globalement, les organismes ont apprécié l'exhaustivité du rapport et jugé ses recommandations pertinentes et utiles.

### III. Observations particulières sur les recommandations

#### Recommandation 1

**Les organes délibérants des organismes des Nations Unies devraient examiner régulièrement la stratégie/politique de mobilisation des ressources, notamment en orientant et en supervisant sa mise en œuvre et en veillant au suivi et à l'examen de mises à jour périodiques.**

6. Notant que la recommandation s'adresse aux organes délibérants et tout en souscrivant de manière générale à la demande qui leur est faite d'examiner les stratégies de mobilisation des ressources et de les orienter et contrôler, les organismes des Nations Unies estiment également qu'un examen périodique supplémentaire des organes délibérants, qui introduit un niveau supplémentaire de présentation de rapport, réduira la réactivité et la souplesse des opérations, notamment en ce qui concerne la gestion des opérations extrabudgétaires.

#### Recommandation 2

**L'Assemblée générale et les organes délibérants des organismes des Nations Unies devraient demander aux États Membres de faire en sorte, lorsqu'ils versent des contributions à objet désigné, que le financement soit prévisible, à long terme et conforme au mandat principal et aux priorités des organisations.**

7. Notant que la recommandation s'adresse aux organes délibérants, les organismes appuient énergiquement la demande faite aux États Membres de veiller à ce que le financement soit prévisible et à long terme. Ils relèvent que, par souci d'efficacité et d'efficience, il est essentiel que les ressources de base et les autres ressources soient prévisibles.

#### Recommandation 3

**Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient mettre en place des structures et des mécanismes clairement identifiables, selon les besoins, consacrés principalement à la mobilisation des ressources, aux fins de la mise en œuvre et de la coordination systématiques de la stratégie/politique de mobilisation des ressources, de la surveillance et de mises à jour régulières.**

8. Les organismes acceptent et appuient cette recommandation.

#### Recommandation 4

**Les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient mettre en place, s'ils ne l'ont pas déjà fait, des processus de gestion des risques et de diligence raisonnable pour la mobilisation des ressources et s'assurer notamment que l'exécution de la diligence raisonnable n'est pas confiée aux responsables de la levée de fonds.**

9. Les organismes acceptent et appuient cette recommandation.

### **Recommandation 5**

**Afin d'alléger la charge liée à la présentation des rapports, les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies devraient engager un dialogue avec leurs donateurs respectifs pour convenir d'obligations communes en matière d'établissement de rapports qui simplifieraient le processus de rapport pour les organisations respectives et répondraient aux besoins d'information des donateurs.**

10. Les organismes appuient cette recommandation et se félicitent de l'élaboration et de l'utilisation d'un mode de présentation des rapports commun avec les donateurs. Ils relèvent toutefois qu'il existe un besoin d'information croissant, souvent sur un format propriétaire, dans un contexte de financement difficile, auquel s'ajoute l'obligation faite aux donateurs de rendre davantage compte à leurs électeurs, ce qui augmente souvent les coûts de transaction, en particulier pour des fonds réservés à des fins particulières. Néanmoins, les organismes continuent de soutenir l'utilisation d'un mode commun de présentation des rapports.

---